

Le 29 janvier 2016

## CONVOCAATION

par voie électronique

Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives  
(JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

**JEUDI 4 FEVRIER 2016 à 20 H 30**

### ORDRE DU JOUR.

- Projet mairie : choix des coordinateurs SPS, Géotechnicien, bureau de contrôle...
- Avancement des projets bibliothèque / Distribution alimentaire
- Amortissements, montant et durée d'amortissement des immobilisations (del global)
- Amortissement subvention d'équipement : branchement du mémorial, effacement réseau en centre bourg,...
- Prise en charge de dépense d'investissement avant le vote du budget du 8 à huit
- Reprise de l'impasse de la Gerberie en voirie communale
- Mise en place du paiement par TIPI pour la facturation cantine
- Indemnité du Maire
  
- Questions diverses
  - Décès de Mr Martin Bernard
  - ...

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Alain CLAIRAND



# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL

DU JEUDI 4 FEVRIER 2016

## Présents :

Mmes et Mrs CLAIRAND A, FRADIN J, LARGEAU C, GIRARD M, GUITTON S, PIOT A, GRANIER, GADREAU A, QUINTARD C, GUERY C, OUVRARD A.

## Absents : MORISSET JM pouvoir à FRADIN J

CHAMARD M pouvoir à LARGEAU C

CAQUINEAU H. pouvoir à GADREAU A.

GUITTON C pouvoir à CLAIRAND A

## Secrétaire de séance : Murielle Girard

## Préambule

- approbation du PV de la précédente réunion du conseil municipal : Vote pour à l'unanimité des présents et des pouvoirs après la correction suivante.

Page 1 un mot en trop à enlever : cette dernière n'est pas ~~non~~ intégrée.....

**Monsieur le maire demande l'autorisation à son conseil de rajouter à l'ordre du jour le nouveau relevé cadastral des parcelles que l'on souhaite vendre à savoir les anciens ateliers municipaux et la maison de bourg.**

**Accord du conseil pour le rajout de ce dossier à l'ordre du jour que le Maire aborde en début de séance**

## Ordre du jour :

- **Cession ancien atelier et maison de bourg suite au nouveau bornage**

### **Anciens ateliers :**

Lors du conseil municipal de juin, Monsieur le Maire avait été autorisé à mettre certains bâtiments appartenant à la commune en vente. Dans sa séance du 2 octobre 2015 M. le Maire a cédé nos anciens ateliers municipaux à M. BENOIT Didier de Cours pour une valeur de 15 000€ pour qu'il face de ce local un lieu de stockage et d'exposition de véhicules anciens de pompiers. Afin d'être en accord avec le propriétaire un nouveau bornage de la propriété a été nécessaire. Nous avons donc demandé à un prestataire de refaire ce bornage et en conséquence de renuméroter la parcelle afin de bien définir la parcelle cédée. Ayant reçu le nouveau plan cadastral à la mi-janvier. Nous pouvons clairement définir la parcelle céder afin que le notaire puisse rédiger les actes.

Le conseil valide la cession des anciens ateliers municipaux nouvellement cadastrés AD 234 et non plus AD 161, à Monsieur BENOIT Didier de Cours pour un prix de 15 000 € qui souhaite faire de cet espace un local de stockage et d'exposition de véhicules anciens de pompiers et autorise le maire ou un de ses adjoints à signer l'acte et tous documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

### **Maison de bourg :**

Lors du conseil municipal de juin, Monsieur le Maire avait été autorisé à mettre certains bâtiments appartenant à la commune en vente. Dans sa séance du 2 octobre 2015 M. le Maire à céder la maison de bourg cadastrée AD 146, à Monsieur Alain OUVRARD de Mazières en Gâtine pour un prix de 16 100 € offre qui était la plus élevée.

Afin d'être en accord avec le propriétaire un nouveau bornage de la propriété a été nécessaire. Nous avons donc demandé à un prestataire de refaire ce bornage et en conséquence de renuméroter la parcelle afin de bien définir la parcelle cédée. Ayant reçu le nouveau plan cadastral à la mi-janvier. Nous pouvons clairement définir la parcelle céder afin que le notaire puisse rédiger les actes.

Le conseil valide la cession de la maison de bourg cadastrée et ses annexes cadastrées AD 236/146/141/140/143 et non plus seulement AD 146, à Monsieur Alain OUVRARD de Mazières en Gâtine pour un prix de 16 100 € et autorise le maire ou un de ses adjoints à signer l'acte et tous documents s'y rapportant

Pour le vote Mr Ouvrard étant partie prenante dans le dossier préfère se retirer **Vote pour à 14 voix pour et une abstention**

- **Projet mairie : choix des coordinateurs SPS, Géotechnicien, bureau de contrôle...**

Dans le cadre du projet de restructuration globale de la mairie lors de notre séance du 2 octobre 2015 nous avons choisi comme maître d'œuvre Mr Luc COGNY, ce dernier pour avancer dans le projet nous demande de consulter des coordinateurs dans les domaines de la sécurité et de protection de la santé (SPS), de la géo technicité et sur le bureau de contrôle. Mr Cogny nous a fourni une liste non exhaustive des différents coordinateurs que nous pouvons consulter.

Par ailleurs une démarche globale va être entamée pour aller vers une économie d'énergie dans la rénovation des anciens bâtiments. Quant à la construction de l'extension, toute démarche sera aussi entreprise pour solliciter les entreprises qui apporteront les meilleures réponses en termes de développement durable. Des subventions seront demandées auprès de FEDER et FEADER.

Mr le Maire demande à son conseil l'autorisation de faire cette consultation des coordinateurs pour les trois domaines SPS, géo technicité et bureau de contrôle. L'ouverture des plis se fera le 2 mars à 10h30. Le résultat des offres se fera lors du prochain conseil le 4 mars 2016.

Vote à l'unanimité des 15.

- **Avancement des projets bibliothèque / Distribution alimentaire**

Les chantiers ont commencé. Claude Largeau et Jacques Fradin présentent l'avancée des travaux. M. le maire les remercie pour la qualité du suivi qu'ils effectuent.

Concernant la distribution alimentaire, le chantier de placo a commencé un peu plus tôt que prévu. Par contre il y a un délai de livraison pour les ouvertures. Les volets roulants sont supprimés. Les verres seront feuilletés anti-intrusion. Le capitaine Delbart fera une visite de contrôle. L'alarme est mise, les extincteurs sont mis et le plan d'évacuation est installé. Le bâtiment est ouvert le plus possible pour la ventilation. Annie Gadreau Responsable de la distribution alimentaire, est satisfaite des travaux. M. Le maire précise qu'un très bon travail est fait par le secours catholique et cette association mérite d'être soutenu. Annie Gadreau précise aussi que les bénévoles sont très satisfaits.

Bibliothèque : Des cloisons ont été cassées. Une superficie de 100m<sup>2</sup> sera ainsi obtenue. Ce soir le devis de la rampe d'accès pour handicapés a été reçu : 53 000€ HT. Certes on a des subventions. Toutefois ce type de travaux soumis à contrôle doit être fait par des professionnels. On a 1.79m de dénivelé. Toutefois un autre devis va être demandé.

Les travaux intérieurs avancent bien.

Les starters sont installés en sous-sol pour leur répétition.

Pour les 2 bâtiments, l'estimation de fin des travaux est prévue au plus tard pour fin juin.

- **Amortissements, montant et durée d'amortissement des immobilisations (del global)**

M. le Maire précise que la dernière délibération fixant les durées d'amortissement remonte à 2007 et que la trésorerie nous demande de faire un point sur notre valeur minimal à amortir ainsi que sur les durées d'amortissement suivant nos biens.

Il propose :

- De maintenir la valeur minimum pour l'amortissement des immobilisations à 1000 €
- Définit la liste des biens amortissables et les durées suivant le détail ci-dessous :
  - Matériels informatique et logiciels 3 ans
  - Matériels et installations de voirie (panneaux, aménagt...) 5 ans
  - Matériels de bureau 5 ans
  - Matériels classiques (panneaux électoraux...) 5 ans
  - Véhicules et matériels roulant 5 ans
  - Etudes concernant les travaux et aménagements non intégrables  
Sur un programme d'investissement 5 ans
  - Mobilier 10 ans
  - Agencement, aménagements de bâtiments, installation  
Electriques et téléphoniques 15 ans

Vote à l'unanimité : pour (15 votants)

J. Fradin précise la difficulté de calculer les amortissements. L'administration fiscale n'a pas

toujours la même logique que des privés.

- **Amortissement subvention d'équipement : branchement du mémorial, effacement réseau en centre bourg,...**

**Branchement du mémorial :**

Une réunion avec les anciens combattants s'est tenue ce jour même à la mairie. La pose de la première pierre aura lieu en mars. La mairie autorise la construction du mémorial sur son propre terrain. L'inauguration est prévue pour le mois de septembre.

La commune a reçu une subvention de M. Becot pour la construction du parking. L'électricité a été apportée sur cette parcelle.

Monsieur le Maire informe les élus que pour les travaux d'alimentation du secteur nord de la commune nous avons voté lors de la séance du 16 février 2015, de reverser le 1/5ème de la facture de GEREDIS à la Communauté de Commune du Pays sud Gâtine sous forme de fond de concours.

Les travaux concernant le réseau électrique ainsi que les frais d'étude doivent obligatoirement être amortissable sur une durée maximale de 15 ans.

M. Le Maire propose d'amortir sur une durée de 15 ans à partir de l'année suivant le paiement soit 2017, les travaux concernant la partie du réseau électrique et les frais d'étude pour un montant HT de 5 768.76 € soit 6 922.50 € TTC.

Vote à l'unanimité : pour 15 votants

**Effacement réseau centre bourg :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une subvention d'équipement a été versée en 2016 concernant l'effacement des réseaux dans le centre bourg, facturé par BOUYGUES Energies Services à hauteur de 1 557.91 € TTC pour France télécom et 30 756.42 € TTC pour Orange  
Les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 6 à 15 ans.

M. Le Maire propose d'amortir sur une durée de 15 ans les travaux d'effacement des réseaux pour 1 557.91 € TTC et 30 756.42 € TTC inscrits au compte 20422

Vote à l'unanimité : pour 15 votants.

- **Prise en charge de dépense d'investissement avant le vote du budget du 8 à huit**

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

En effet J. Fradin précise que certains travaux ont été effectués mais que la somme n'avait pas été budgétée. Par ailleurs CARREFOUR est locataire et si certaines choses ne sont pas en adéquation avec l'attente de la société, en conformité, la commune doit mettre aux normes. La commune reste propriétaire des murs. Le tabac et Carrefour ont des entrées bien distinctes. Tout a été bien séparé.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 sur le budget annexe du 8 à huit, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente vu la réorganisation de notre superette en Carrefour express, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015.

A savoir, inscrit en 2015 : chapitre 23 : 3 648.90 € soit le quart : 912.22 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2016 ci-dessous :

Article 2313                      Programme 100                      847.20 € TTC      Facture MOTARD

Vote pour à l'unanimité : pour 15 votants

Chacun a su apprécier les changements. M. Le maire souhaite bonne chance aux nouveaux gérants.

- **Reprise de l'impasse de la Gerberie en voirie communale**

Claude Largeau explique l'antériorité de ce dossier.

Mr le Maire explique la demande de M. MASSON, qui souhaite nous rétrocéder la parcelle située en continuité de l'impasse de la Gerberie, permettant de desservir à ce jour la parcelle AA114 et éventuellement la parcelle AA111 ayant déjà un autre accès par la parcelle AA112.

Il apparaît naturel que cette parcelle devienne propriété de la commune pour faire une continuité de voirie avec l'actuelle impasse de la Gerberie.

Toutefois à ce jour la commune ne sait pas précisément à qui appartient la parcelle (Drouaud ou F. Masson ?). Les deux personnes doivent préciser à la commune qui est propriétaire. Ensuite le conseil se prononcera. Pour l'instant le point est reporté à une prochaine réunion de conseil.

- **Mise en place du paiement par TIPI pour la facturation cantine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des parents d'élèves ont demandé la possibilité de régler les factures du restaurant scolaire par Internet, par souci de simplicité.

La procédure de mise en place de TIPI -Titres Payables par Internet- est expliquée aux membres du Conseil.

Le règlement des factures du restaurant scolaire se fera par l'émission de titres de recettes avec maintenant possibilité de régler par chèque à la trésorerie, par prélèvement automatique ou par TIPI.

Chaque famille aura le choix du mode de règlement.

Le conseil valide donc la mise en place TIPI dès que la convention qui doit être signée entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques sera établie et autorise M. le Maire à signer la convention.

Vote à l'unanimité : pour 15 votants

- **Indemnité du Maire**

M. Le maire rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 07/04/2014 avait fixé, sur proposition du maire, les indemnités du maire au taux de 29% de l'indice 1015, alors que le taux maximal était de 31%, et les indemnités des adjoints au taux maximal de 8.25% de l'indice 1015. La loi n° 2015-366 du 31/03/2015 dans ces articles L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipule que désormais dans les communes de moins de 1000 habitants ce n'est plus le conseil municipal qui fixe les indemnités du maire et des adjoints.

Les taux applicables sont ceux prévus par la loi, en fonction du nombre d'habitants de la commune, et qu'il n'est pas possible de les minorer.

Les articles L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum, suivant détail ci-après,

<u>Population</u> <u>(habitants)</u>	<u>Taux maximal en %</u> <u>de l'indice 1015</u> <u>pour le Maire</u>	<u>Taux maximal en %</u> <u>de l'indice 1015</u> <u>pour les adjoints</u>
Moins de 500	17	6.6
De 500 à 999	31	8.25
De 1000 à 3 499	43	16.25
De 3500 à 9999	55	22
De 10 000 à 19 999	65	27.5
De 20 000 à 49 999	90	33
De 50 000 à 99 999	110	44
100 000 et plus	145	...

Concernant notre commune :

- Le maire un taux de 31% de l'indice 1015
- Les adjoints un taux de 8.25% de l'indice 1015

Ainsi, contre son gré mais pour être en adéquation avec la loi du 31/03/2015, Monsieur le Maire demande à son conseil municipal d'augmenter de 29% à 31% le taux de l'indice 1015 fixant les indemnités du maire et ce à effet rétroactif au 01/01/2016.

L'indemnité des adjoints reste inchangée car elle était déjà à son taux maximum

Vote pour à l'unanimité. : Pour 15 votants.

- **Questions diverses**

- Décès de M. Martin Bernard

Locataire d'un des appartements sur la poste. Le cas été évoqué lors d'une réunion de CCAS.

Lui-même et sa famille sont peu solvables. Le maire a dû organiser une sépulture la plus digne possible et procédé aux formalités.

o Restaurant scolaire

Lettre du Pdt du Conseil Départemental relative aux travaux d'extension du restaurant scolaire. Il répond favorablement à la demande de la commune de payer les travaux sur deux exercices.

o Cap 79

La subvention de 8000€ pour l'aide à la décision, sur le projet de rénovation de la mairie nous a été accordée par le département. Nous remercions Monsieur le Président du Conseil Départemental et Madame et Monsieur les conseillers départementaux.

o Voie SNCF

Réfection de la voie de chemin de fer entre Parthenay et Niort, afin que la ligne puisse continuer à servir pendant au moins 18 mois. Pour la réfection de la voie de Thouars à Niort, la SNCF souhaite demander l'aide à plusieurs collectivités. Une réunion est prévue au mois de février.

o Mise en accessibilité des abris bus

Le Conseil Départemental souhaiterait faire participer la commune pour la mise en accessibilité des arrêts de bus.

o Adhésion à l'association de défense des nuisibles.

Tour de table :

- Murielle Girard rappelle l'évènement pour les jeunes « la chasse aux œufs » et la réécriture du Pass social.
- Alain Ouvrard fait part d'une réunion de quartier au cours de laquelle il a été évoqué l'irrespect de certains conducteurs dans la rue de la fontaine (vitesse excessive, route prise en sens interdit...). Les riverains demandent à ce que cette route soit réservée aux riverains et que des contrôles soient effectués.

**Fin de séance à 22h15**

Le Maire,  
Alain CLAIRAND

MORISSET JM,  
Absent

FRADIN J,

LARGEAU C,

GIRARD M,

CAQUINEAU H,  
Absente

GUITTON S,

PIOT A,

GRANIER,

GADREAU A,

GUITTON C,  
Absent

QUINTARD C,

CHAMARD M,  
Absent

GUERY C,

OUVRARD A.